

Version 1.1

Date de révision: 01/22/2021

Numéro de la FDS: 000000926795

Date de dernière parution: 12/03/2020 Date de la première version publiée:

12/03/2020

SECTION 1. IDENTIFICATION

Nom du produit : TERSUS F1.0 COL DK LOW VOC

Code du produit : 00000000050669336

Autres moyens d'identifica-

tion

Donnée non disponible

Détails concernant le fabricant ou le fournisseur

Nom du fournisseur : Sika MBCC Canada, Inc.

Adresse : 601 DELMAR AVE

Pointe-Claire QC H9R 4A9

Numéro d'appel d'urgence : ChemTel: +1-813-248-0585;

Utilisation recommandée du produit et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée : Produit chimique pour la construction

Restrictions d'utilisation : Réservé aux utilisateurs industriels et professionnels.

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classement SGH en conformité avec les règlements sur les produits dangereux

Sensibilisation cutanée : Catégorie 1

Cancérogénicité (Inhalation) : Catégorie 1A

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée (Inhalation)

Catégorie 1 (Poumons)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée (Inhalation)

Catégorie 2 (Reins, Système immunitaire)

Éléments d'étiquetage SGH

Pictogrammes de danger





Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H350 Peut provoquer le cancer par inhalation.

H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes (Poumons) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée

TERSUS F1.0 COL DK LOW VOC



Version 1.1

Date de révision: 01/22/2021

Numéro de la FDS: 000000926795

Date de dernière parution: 12/03/2020 Date de la première version publiée:

12/03/2020

en cas d'inhalation.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes (Reins, Système immunitaire) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée en cas d'inhalation.

Conseils de prudence

Prévention:

P201 Se procurer les instructions spéciales avant utilisation. P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

P260 Ne pas respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols.

P264 Se laver la peau soigneusement après manipulation. P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. P272 Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

Intervention:

P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.

P308 + P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

P333 + P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

P362 + P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Stockage:

P405 Garder sous clef.

Elimination:

P501 Éliminer le contenu/ récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Autres dangers

Aucun(e) à notre connaissance.

SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Nature chimique : Pas de données applicables disponibles.

Composants

Nom Chimique	NoCAS	Concentration (% w/w)
talc	14807-96-6	>= 0 - < 15
oxyde de fer(III)	1309-37-1	>= 0 - < 7
dioxyde de titane	13463-67-7	>= 0.3 - < 5
minéraux de la famille des micas	12001-26-2	>= 1 - < 3
Noir de carbone	1333-86-4	>= 0 - < 3
quartz (SiO2)	14808-60-7	>= 1 - < 3
phtalocyanine contenant du cuivre, polychloro	1328-53-6	>= 0 - < 3

TERSUS F1.0 COL DK LOW VOC



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 12/03/2020 01/22/2021 000000926795 Date de la première version publiée: 1.1

12/03/2020

C.I. Pigment Blue 15	147-14-8	>= 0 - < 3
kieselguhr, calciné au fondant de	68855-54-9	>= 1 - < 3
carbonate de sodium du commerce		
cellulose	9004-34-6	>= 0.3 - < 3
3-iodo-2-propynyl butylcarbamate	55406-53-6	>= 0 - < 0.3
1,3,5-trishydroxyéthyl-	4719-04-4	>= 0.1 - < 3
hexahydrotriazine		

SECTION 4. PREMIERS SECOURS

Conseils généraux S'éloigner de la zone dangereuse.

Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin trai-

Ne pas laisser la victime sans surveillance.

En cas d'inhalation En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et

appeler un médecin.

Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

En cas de contact avec la

peau

En cas de contact avec la peau, bien rincer à l'eau.

En cas de contact avec les

yeux

Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution.

Enlever les lentilles de contact.

Protéger l'oeil intact.

Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.

Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécia-

liste.

En cas d'ingestion Faire immédiatement vomir et appeler le médecin.

Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.

Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin. Transporter immédiatement la victime à l'hôpital.

Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Peut provoquer une allergie cutanée.

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. L'inhalation prolongée ou répétée de la silice cristalline

(quartz) respirable peut provoquer une silicose.

Avis aux médecins Traiter de façon symptomatique.

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction appro-

priés

Mousse

Poudre sèche Eau pulvérisée

Dioxyde de carbone (CO2)

Moyens d'extinction inappro- : Jet d'eau à grand débit

TERSUS F1.0 COL DK LOW VOC



Version 1.1

Date de révision: 01/22/2021

Numéro de la FDS: 000000926795

Date de dernière parution: 12/03/2020 Date de la première version publiée:

12/03/2020

priés

Dangers spécifiques pendant : la lutte contre l'incendie

Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les

égouts ou les cours d'eau.

Information supplémentaire : Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la

rejeter dans les canalisations. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent

être éliminés conformément à la réglementation locale en

vigueur.

Équipements de protection particuliers des pompiers

Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la

lutte contre l'incendie, si nécessaire.

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence Utiliser un équipement de protection individuelle.

Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter que le produit arrive dans les égouts.

Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est

possible en toute sécurité.

En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions

locales.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglo-

mérant pour acide, agglomérant universel, sciure).

Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimi-

nation.

SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Indications pour la protection : contre l'incendie et l'explosion

Mesures préventives habituelles pour la protection contre

l'incendie.

Conseils pour une manipulation sans danger

Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.

Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales

avant l'utilisation.

Éviter le contact avec la peau et les veux.

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Eliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations

locales et nationales.

Les personnes susceptibles d'avoir des problèmes de sensibilisation de la peau ou d'asthme, des allergies, des maladies respiratoires chroniques ou récurrentes, ne devraient pas être employées dans aucun des procédés dans lequel ce mélange

est utilisé.



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 12/03/2020 1.1 01/22/2021 000000926795 Date de la première version publiée:

12/03/2020

Conditions de stockage

sures

: Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker

verticalement afin d'éviter tout écoulement.

Les installations et le matériel électriques doivent être con-

formes aux normes techniques de sécurité.

Information supplémentaire sur les conditions de stock-

age

: Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais, bien ventilé à l'écart de toute source d'inflamma-

tion, chaleur ou flamme.

Protéger de l'action directe des rayons de soleil.

Matières à éviter : Pas de données applicables disponibles.

Pour en savoir plus sur la stabilité du stockage

Donnée non disponible

SECTION 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composants	NoCAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle / Concentration admissible	Base
C.I. Pigment Blue 15	147-14-8	VME (fu- mées)	0.2 mg/m3 (cuivre (Cu))	ACGIHTLV
		VME (Pous- sière et brouillard)	1 mg/m3 (cuivre (Cu))	ACGIHTLV
		valeur REL (Poussière et brouillard)	1 mg/m3 (cuivre (Cu))	NIOSH
		valeur REL (fumées)	0.1 mg/m3 (cuivre (Cu))	NIOSH
		TWA	1 mg/m3 (Cuivre)	NIOSH REL
oxyde de fer(III)	1309-37-1	VME (Fraction respirable)	5 mg/m3	ACGIHTLV
		valeur REL (poussière et fumée)	5 mg/m3 (fer (Fe))	NIOSH
		PEL (fu- mées)	10 mg/m3	29 CFR 1910.1000 (Table Z-1)
		VME (fu- mées)	10 mg/m3	29 CFR 1910.1000 (Table Z-1-A)
		TWA (Respirable)	5 mg/m3	CA AB OEL
		TWA (Fu- mées)	5 mg/m3 (Fer)	CA BC OEL
		TWA (Pous-	5 mg/m3	CA BC OEL



Version 1.1

Date de révision: 01/22/2021

Numéro de la FDS: 000000926795

Date de dernière parution: 12/03/2020 Date de la première version publiée:

12/03/2020

		sière)	(Fer)	
		STEL (Fu- mées)	10 mg/m3 (Fer)	CA BC OEL
		VEMP (fu-	5 mg/m3	CA QC OEL
		mées et	(Fer)	
		poussières)		
		TWA (Frac-	5 mg/m3	ACGIH
		tion respi-		
		rable)		
phtalocyanine contenant du	1328-53-6	VME (Pous-	1 mg/m3	ACGIHTLV
cuivre, polychloro		sière et	(cuivre (Cu))	
		brouillard)		
		VME (fu-	0.2 mg/m3	ACGIHTLV
		mées)	(cuivre (Cu))	
		valeur REL	1 mg/m3	NIOSH
		(Poussière et	(cuivre (Cu))	
		brouillard)		
		valeur REL	0.1 mg/m3	NIOSH
		(fumées)	(cuivre (Cu))	
		TWA	1 mg/m3	NIOSH REL
			(Cuivre)	
Noir de carbone	1333-86-4	VME (frac-	3 mg/m3	ACGIHTLV
		tion inhala-		
		ble)		
		PEL	3.5 mg/m3	29 CFR
				1910.1000
				(Table Z-1)
		VME	3.5 mg/m3	29 CFR
				1910.1000
				(Table Z-1-A)
		valeur REL	0.1 mg/m3	NIOSH
			(hydrocarbures	
			polycycliques	
			aromatiques	
			(PAK))	
		TWA	3.5 mg/m3	CA AB OEL
		TWA (Inha-	3 mg/m3	CA BC OEL
		lable)		
		VEMP	3.5 mg/m3	CA QC OEL
		TWA (Frac-	3 mg/m3	ACGIH
		tion		
		inhalable)		
minéraux de la famille des	12001-26-2	VME (Frac-	3 mg/m3	ACGIHTLV
micas		tion respi-		
		rable)		
		valeur REL	3 mg/m3	NIOSH
		(Respirable)		
		VME (Pous-	3 mg/m3	29 CFR
		sière alvéo-		1910.1000
		laire)		(Table Z-1-A)
		VME	20 Des millions	29 CFR
			de particules par	1910.1000
			pied cube d'air	(Table Z-3)



Version 1.1

Date de révision: 01/22/2021

Numéro de la FDS: 000000926795

Date de dernière parution: 12/03/2020 Date de la première version publiée:

12/03/2020

		TWA (Respirable)	3 mg/m3	CA AB OEL
		TWA (Respirable)	3 mg/m3	CA BC OEL
		VEMP (poussière respirable)	3 mg/m3	CA QC OEL
		TWA (Fraction respirable)	3 mg/m3	ACGIH
dioxyde de titane	13463-67-7	VME	10 mg/m3	ACGIHTLV
		PEL (Poussière totale)	15 mg/m3	29 CFR 1910.1000 (Table Z-1)
		VME (Pous- sière totale)	10 mg/m3	29 CFR 1910.1000 (Table Z-1-A)
		TWA	10 mg/m3	CA AB OEL
		TWA (Pous- sière totale)	10 mg/m3	CA BC OEL
		TWA (fraction de poussière respirable)	3 mg/m3	CA BC OEL
		VEMP (poussière totale)	10 mg/m3	CA QC OEL
		TWA	10 mg/m3 (Dioxyde de ti- tane)	ACGIH
talc	14807-96-6	VME (Fraction respirable)	2 mg/m3	ACGIHTLV
		VEMP (fi- bres)	1 fibres/cm3	CA QC OEL
		VEMP (poussière respirable)	3 mg/m3	CA QC OEL
		TWA	0.1 fibres/cm3	CA BC OEL
		TWA (Ma- tières parti- culaires res- pirables)	2 mg/m3	CA AB OEL
		TWA (Respirable)	2 mg/m3	CA BC OEL
		LMPT	2 fibres/cm3	CA ON OEL
		LMPT (Fraction respirable)	2 mg/m3	CA ON OEL
		TWA	0.1 fibres/cm3	ACGIH
		TWA (Fraction respirable)	2 mg/m3	ACGIH



Version 1.1

Date de révision: 01/22/2021

Numéro de la FDS: 000000926795

Date de dernière parution: 12/03/2020 Date de la première version publiée:

12/03/2020

quartz (SiO2)	14808-60-7	VME (Fraction respirable)	0.025 mg/m3	ACGIHTLV
		VME	0.05 mg/m3 (Poussière alvéo- laire)	29 CFR 1910.1001- 1050
		OSHA Action level	0.025 mg/m3 (Poussière alvéo- laire)	29 CFR 1910.1001- 1050
		valeur REL (Poussière alvéolaire)	0.05 mg/m3	NIOSH
		TWA (Ma- tières parti- culaires res- pirables)	0.025 mg/m3	CA AB OEL
		LMPT (Frac- tion respi- rable)	0.1 mg/m3	CA ON OEL
		VEMP (poussière respirable)	0.1 mg/m3	CA QC OEL
		TWA (Respi- rable)	0.025 mg/m3 (Silice)	CA BC OEL
		TWA (Fraction respirable)	0.025 mg/m3 (Silice)	ACGIH
kieselguhr, calciné au fondant de carbonate de sodium du commerce	68855-54-9	valeur REL	6 mg/m3	NIOSH
		VME	20 Des millions de particules par pied cube d'air	29 CFR 1910.1000 (Table Z-3)
		VME	0.8 mg/m3	29 CFR 1910.1000 (Table Z-3)
		OSHA Action level	0.025 mg/m3 (Poussière alvéo- laire)	29 CFR 1910.1001- 1050
		VME	0.05 mg/m3 (Poussière alvéo- laire)	29 CFR 1910.1001- 1050
		TWA (Poussière)	20 Millions de particules par pied cube (Silice)	OSHA Z-3
		TWA (Pous- sière)	80 mg/m3 / %SiO2 (Silice)	OSHA Z-3
		TWA	6 mg/m3 (Silice)	NIOSH REL
quartz (SiO2)	14808-60-7	VME (Frac- tion respi-	0.025 mg/m3	ACGIHTLV



Version 1.1

Date de révision: 01/22/2021

Numéro de la FDS: 000000926795

Date de dernière parution: 12/03/2020 Date de la première version publiée:

12/03/2020

		rable)		
		valeur REL (Poussière alvéolaire)	0.05 mg/m3	NIOSH
		VME	0.05 mg/m3 (Poussière alvéo- laire)	29 CFR 1910.1001- 1050
		OSHA Action level	0.025 mg/m3 (Poussière alvéo- laire)	29 CFR 1910.1001- 1050
		TWA (Ma- tières parti- culaires res- pirables)	0.025 mg/m3	CA AB OEL
		LMPT (Frac- tion respi- rable)	0.1 mg/m3	CA ON OEL
		VEMP (poussière respirable)	0.1 mg/m3	CA QC OEL
		TWA (Respi- rable)	0.025 mg/m3 (Silice)	CA BC OEL
		TWA (Fraction respirable)	0.025 mg/m3 (Silice)	ACGIH
cellulose	9004-34-6	VME	10 mg/m3	ACGIHTLV
		PEL (Frac- tion respi- rable)	5 mg/m3	29 CFR 1910.1000 (Table Z-1)
		PEL (Pous- sière totale)	15 mg/m3	29 CFR 1910.1000 (Table Z-1)

Mesures d'ordre technique

Pas de données applicables disponibles.

ilique

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire : Porter un masque filtrant certifié NIOSH (ou équivalent) si

nécessaire.

Protection des mains

Remarques : Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des

gants de protection si ceux-ci sont bien adaptés à un poste

de travail spécifique.

Protection des yeux : Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure

Lunettes de sécurité à protection intégrale

Protection de la peau et du

corps

Vêtements étanches

Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.

Mesures de protection : Ne pas respirer les gaz/vapeurs/aérosols.



Version 1.1

Date de révision: 01/22/2021

Numéro de la FDS: 000000926795

Date de dernière parution: 12/03/2020 Date de la première version publiée:

12/03/2020

Eviter le contact avec la peau, les yeux, les vêtements. Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales

avant l'utilisation.

Appliquer les mesures habituelles de précaution aux pro-

duits chimiques pour la construction

Le port d'un vêtement de travail fermé est recommandé.

Mesures d'hygiène Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

Ne pas fumer pendant l'utilisation.

Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée

de travail.

SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect visqueux

Couleur selon le cahier des charges

Odeur légère

Seuil olfactif Donnée non disponible

9.2 (23.00 °C) pΗ

Point de fusion Pas de données applicables disponibles.

Point de congélation Pas de données applicables disponibles.

Point d'ébullition Pas de données applicables disponibles.

Point d'éclair > 93.33 °C

Taux d'évaporation Pas de données applicables disponibles.

Inflammabilité (solide, gaz) Sur la base de la structure ou de la composition il n'y a au-

cune indication d'inflammabilité

Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure

Pas de données applicables disponibles.

Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité infé-

rieure

Pas de données applicables disponibles.

Pas de données applicables disponibles. Pression de vapeur

Densité de vapeur relative Pas de données applicables disponibles.

TERSUS F1.0 COL DK LOW VOC



Version 1.1

Date de révision: 01/22/2021

Numéro de la FDS: 000000926795

Date de dernière parution: 12/03/2020 Date de la première version publiée:

12/03/2020

Densité relative : Pas de données applicables disponibles.

Densité : 1.7020 gcm3 (20 °C)

Solubilité(s)

Hydrosolubilité : Pas de données applicables disponibles.

Solubilité dans d'autres

solvants

Pas de données applicables disponibles.

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

Pas de données applicables disponibles.

Température d'auto-

inflammabilité

Pas de données applicables disponibles.

Température de décomposi-

tion

Aucune décomposition, si les prescriptions/indications pour le

stockage et la manipulation sont respectées.

Viscosité

Viscosité, dynamique : Pas de données applicables disponibles.

Viscosité, cinématique : Pas de données applicables disponibles.

Propriétés comburantes : N'est pas un oxydant.

Point de sublimation : Pas de données applicables disponibles.

Poids moléculaire : Donnée non disponible

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé

selon les prescriptions.

Stabilité chimique : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé

selon les prescriptions.

Possibilité de réactions dan-

gereuses

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé

selon les prescriptions.

Conditions à éviter : Voir la rubrique 7 de la FDS - Manipulation et stockage.

Matières incompatibles : Acides forts

Des bases fortes Oxydants forts

Agents réducteurs forts

Produits de décomposition

dangereux

: Aucun produit de décomposition dangereux, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont res-

pectées.

TERSUS F1.0 COL DK LOW VOC



Version 1.1

Date de révision: 01/22/2021

Numéro de la FDS: 000000926795

Date de dernière parution: 12/03/2020 Date de la première version publiée:

12/03/2020

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë

Non classé sur la base des informations disponibles.

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : Remarques: Pas de données applicables disponibles.

Toxicité aiguë par inhalation : Remarques: Pas de données applicables disponibles.

Estimation de la toxicité aiguë: > 40 mg/l

Durée d'exposition: 4 h Atmosphère de test: vapeur Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par voie cuta-

née

Remarques: Pas de données applicables disponibles.

Composants:

cellulose:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5,000 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 5.8 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

Toxicité aiguë par voie cuta-

née

DL50 (Lapin): > 2,000 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Produit:

Remarques : Peut causer des irritations de la peau et/ou dermatites.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Non classé sur la base des informations disponibles.

Produit:

Remarques : Les vapeurs peuvent provoquer une irritation des yeux, du

système respiratoire et de la peau.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation cutanée

Peut provoquer une allergie cutanée.

Sensibilisation respiratoire

Non classé sur la base des informations disponibles.

TERSUS F1.0 COL DK LOW VOC



Version 1.1

Date de révision: 01/22/2021

Numéro de la FDS: 000000926795

Date de dernière parution: 12/03/2020 Date de la première version publiée:

12/03/2020

Produit:

Remarques : A un effet sensibilisant.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Non classé sur la base des informations disponibles.

Cancérogénicité

Peut provoquer le cancer par inhalation.

Toxicité pour la reproduction

Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Risque avéré d'effets graves pour les organes (Poumons) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée en cas d'inhalation.

Risque présumé d'effets graves pour les organes (Reins, Système immunitaire) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée en cas d'inhalation.

Toxicité par aspiration

Non classé sur la base des informations disponibles.

Produit:

Pas de danger par aspiration attendu.

Information supplémentaire

Produit:

Remarques : Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les

conditions normales d'utilisation.

Le produit n'a pas été testé. Les données toxicologiques sont

déduites des propriétés des différents constituants.

Remarques : Donnée non disponible

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Composants:

3-iodo-2-propynyl butylcarbamate:

Facteur M (Toxicité aiguë

: 10

pour le milieu aquatique)

Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aqua: 1

tique)

TERSUS F1.0 COL DK LOW VOC



Version 1.1

Date de révision: 01/22/2021

Numéro de la FDS: 000000926795

Date de dernière parution: 12/03/2020 Date de la première version publiée:

12/03/2020

Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible

Potentiel de bioaccumulation

Composants:

phtalocyanine contenant du cuivre, polychloro:

Coefficient de partage: noctanol/eau log Pow: -0.4 (23 °C) Méthode: estimé(e)

C.I. Pigment Blue 15:

Coefficient de partage: n-

log Pow: -1.0 (23 °C)

octanol/eau

Méthode: autre (mesuré(e))

kieselguhr, calciné au fondant de carbonate de sodium du commerce:

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

Remarques: Non applicable

cellulose:

Bioaccumulation : Remarques: L'accumulation dans les organismes n'est pas

attendue.

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

Remarques: Non applicable

3-iodo-2-propynyl butylcarbamate:

Coefficient de partage: n-

log Pow: 2.81 (25 °C)

octanol/eau

Méthode: coefficient de partage (n-octanol/eau), méthode par

agitation BPL: oui

1,3,5-trishydroxyéthyl-hexahydrotriazine:

Coefficient de partage: n- : I

octanol/eau

: log Pow: -2 (24 °C)

pH: 7

Méthode: coefficient de partage

BPL: oui

Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique sup-

plémentaire

Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans

l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu pro-

fessionnelle.

Nocif pour les organismes aquatiques.

Le produit n'a pas été testé. Les données concernant l'écotoxicologie sont déduites des propriétés des différents consti-

TERSUS F1.0 COL DK LOW VOC



Version 1.1

Date de révision: 01/22/2021

Numéro de la FDS: 000000926795

Date de dernière parution: 12/03/2020 Date de la première version publiée:

12/03/2020

tuants.

SECTION 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination

Déchets de résidus : Eliminer conformément aux réglementations régionales ou

nationales.

Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des embal-

lages déjà utilisés.

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux super-

ficielles/les eaux souterraines.

Emballages contaminés : Les emballages usagés doivent être vidés de façon optimale

et être éliminés comme le produit.

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Réglementations internationales

UNRTDG

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

IATA-DGR

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

Code IMDG

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

Réglementation nationale

TDG

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

SECTION 15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

DSL : Listé ou en conformité avec l'inventaire

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

Texte complet pour autres abréviations

29 CFR 1910.1000 (Table Z- : OSHA - Tableau Z-1-A (29 CFR 1910.1000) (US)

1-A)

29 CFR 1910.1000 (Table Z- : OSHA - Table Z-1 (Limites pour des contaminants d'air) 29

1) CFR 1910.1000 (US)

TERSUS F1.0 COL DK LOW VOC



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 12/03/2020 1.1 01/22/2021 000000926795 Date de la première version publiée:

12/03/2020

29 CFR 1910.1000 (Table Z- : OSHA Table Z-3 (Poussières minérale) 29 CFR 1910.1000

3)

29 CFR 1910.1001-1050 : OSHA Specifically Regulated Substances (29 CFR

1910.1001-1050) (US)

ACGIH : USA. ACGIH ACGIH, valeurs limites d'exposition (TLV)
ACGIHTLV : Conférence américaine des hygiénistes industriels gouverne-

mentaux - concentrations maximales admissible (US)

CA AB OEL : Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (ta-

bleau 2 : VLE)

CA BC OEL : Canada. LEP Colombie Britannique

CA ON OEL : Tableau de l'Ontario: Limites d'exposition professionnelle pris

en vertu de la loi sur la santé et la sécurité au travail.

CA QC OEL : Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, An-

nexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des conta-

minants de l'air

NIOSH : NIOSH Guide de Poche sur les risques chimiques (US)

NIOSH REL : USA. NIOSH Recommended Exposure Limits

OSHA Z-3 : USA. Occupational Exposure Limits (OSHA) - Table Z-3 Mine-

ral Dusts

29 CFR 1910.1000 (Table Z- : Valeur Limite d'Exposition Professionnelle (8 heures)

1-A) / VME

29 CFR 1910.1000 (Table Z- : Valeur limite acceptable

1) / PEL

29 CFR 1910.1000 (Table Z- : Valeur Limite d'Exposition Professionnelle (8 heures)

3) / VME

29 CFR 1910.1001-1050 / : Niveau d'action OSHA:

OSHA Action level

29 CFR 1910.1001-1050 / : Valeur Limite d'Exposition Professionnelle (8 heures)

VME

ACGIH / TWA : 8 heures, moyenne pondérée dans le temps

ACGIHTLV / VME : Valeur Limite d'Exposition Professionnelle (8 heures)
CA AB OEL / TWA : Limite d'exposition professionnelle de 8 heures
CA BC OEL / TWA : Moyenne pondérée dans le temps de 8 h

CA BC OEL / STEL : limite d'exposition à court terme

CA ON OEL / LMPT : Limite moyenne pondéréé dans le temps (LMPT)

CA QC OEL / VEMP : Valeur d'exposition moyenne pondérée

NIOSH / valeur REL : Valeur limite d'exposition recommandée (REL):

NIOSH REL / TWA : Time-weighted average concentration for up to a 10-hour

workday during a 40-hour workweek

OSHA Z-3 / TWA : 8-hour time weighted average

AICS - Inventaire australien des substances chimiques; ANTT - Agence nationale pour le transport par terre du Brésil; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; ERG - Guide d'intervention d'urgence; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international;



Version 1.1

Date de révision: 01/22/2021

Numéro de la FDS: 000000926795

Date de dernière parution: 12/03/2020 Date de la première version publiée:

12/03/2020

IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 -Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; Nch - Norme chilienne; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NOM - Norme Officielle mexicaine; NTP -Programme de toxicologie national; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS -Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TDG - Transport des marchandises dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; UNRTDG - Recommandations des Nations Unies relatives au transport des marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable; WHMIS - Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail

Date de révision : 01/22/2021

Nous soutenons les initiatives de la charte mondiale de la Gestion Responsable. Nous agissons positivement sur la santé et la sécurité de nos employées, clients, fournisseurs et voisins ainsi que sur la protection de l'environnement. Notre engagement dans le cadre du Responsible Care est total que ce soit pour commercer, opérer nos unités de production de façon sûre et responsable pour l'environnement, aider nos clients et fournisseurs à utiliser correctement nos produits. Nous voulons minimiser l'impact sur la société et l'environnement de nos activités de production, stockage, transport ainsi que l'impact de nos produits lors de leur utilisation et de leur traitement en fin de vie.

IMPORTANT: BIEN QUE LES DESCRIPTIONS, CONCEPTS, DONNÉES ET RENSEIGNEMENTS CONTENUS AUX PRÉSENTES VOUS SOIENT OFFERTS DE BONNE FOI ET SONT JUGÈS EXACTS, ILS VOUS SONT FOURNIS Á TITRE INDICATIF SEULEMENT. DU FAIT QUE PLUSIEURS FACTEURS PEUVENT AFFECTER LA TRANSFORMATION OU L'APPLICATION/UTILISATION, NOUS VOUS RECOMMANDONS D'EFFECTUER DES TESTS AFIN DE DÉTERMINER L'APTITUDE D'UN PRODUIT À UNE UTILISATION PARTICULIÈRE. AUCUNE GARANTIE QUELLE QU'ELLE SOIT, EXPRESSE OU TACITE, INCLUANT LES GARANTIES DE QUALITÉ MARCHANDE OU D'APTITUDE À UNE UTILISATION PARTICULIÈRE N'EST FAITE CONCERNANT LES PRODUITS DÉCRITS OU LES CONCEPTS, DONNÉES OU RENSEIGNEMENTS FORMULÉS ICI, NI QUE LES PRODUITS, CONCEPTS. DONNÉES OU RENSEIGNEMENTS PEUVENT ÊTRE UTILISÉS SANS ENFREINDRE LES DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE D'AUTRUI. EN AUCUN CAS LES DESCRIPTIONS, RENSEIGNEMENTS, DONNÉES OU CONCEPT FOURNIS NE DOIVENT ÊTRE CONSIDÉRÉS COMME FAISANT PARTIE DE NOS MODALITÉS ET CONDITIONS DE VENTE. DE PLUS, IL EST EXPRESSÉMENT ENTENDU ET CONVENU QUE LES DESCRIPTIONS, CONCEPTS, DONNÉES ET RENSEIGNEMENTS FOURNIS PAR NOTRE SOCIETE AUX PRÉSENTES LE SONT GRATUITEMENT ET NOUS N'ASSUMONS AUCUNE OBLIGATION OU RESPONSABILITÉ POUR LES DESCRIPTIONS, CONCEPTS, DONNÉES ET RENSEIGNEMENTS FOURNIS OU LES RÉSULTATS OBTENUS. TOUS CEUX-CI VOUS SONT FOURNIS À TITRE INDICATIF ET VOUS LES ACCEPTEZ À VOS RISQUES.



Version 1.1

Date de révision: 01/22/2021

Numéro de la FDS: 000000926795

Date de dernière parution: 12/03/2020 Date de la première version publiée:

12/03/2020

CA / FR